

LA SÉCURITÉ SPÉCIALE AUX COMMENÇANTS

Votre magasin, commerce ou entreprise, constitue une cible potentielle pour des voleurs dont certains sont des professionnels travaillant en équipe, qui préparent minutieusement leur opération en procédant à une étude plus ou moins approfondie du rapport risque profit avant de passer à l'acte. D'autres sont des individus irréfléchis et expéditifs.

DANS L'ENVIRONNEMENT DE VOTRE COMMERCE:

- **A**ssurez-vous avant d'entrer dans votre magasin ou entreprise - ou d'en sortir - que l'environnement ne recèle rien d'anormal; n'hésitez pas, en cas de doute, à alerter votre brigade de gendarmerie (ou votre commissariat).
- **L**imitez les risques d'agression en entrant ou en sortant, dans tous les cas où la disposition des lieux le permet, par une porte donnant sur la voie publique la plus fréquentée. Si possible, soyez à deux pour pénétrer dans les locaux.
- **F**aites preuve de vigilance sur ce qui se passe dans la rue. C'est la vôtre, vous êtes donc plus à même que quiconque de détecter tout fait inhabituel ou anormal; par exemple, le stationnement prolongé d'un véhicule avec ses occupants.
- **S**oyez attentif - possibilité d'agression - à l'entrée ou à la sortie de votre domicile et pendant le trajet du (ou jusqu'au) lieu de travail.
- **E**vitez systématiquement tout automatisme; vous pouvez être observé. Aussi, variez votre itinéraire, votre lieu de stationnement de véhicule, etc.

A L'INTÉRIEUR DE VOTRE MAGASIN OU ENTREPRISE

- **A**rrêtez des mesures de sécurité, respectez-les et sensibilisez le personnel de votre établissement.
- **R**espectez les heures d'ouverture et surtout de fermeture que vous avez fixées; ainsi vous éviterez l'isolement.
- **A**daptez, si nécessaire, les horaires de nettoyage de l'entreprise qui en est chargée.
- **M**éfiez-vous des personnes inconnues demandant de nombreux renseignements sans acheter ou inspectant les lieux avec insistance (repérages). Observez des règles élémentaires de discrétion sur les mesures arrêtées et (ou) les dispositifs d'alarme mis en place pour assurer une plus grande sécurité de votre magasin ou de votre entreprise. Cette réserve s'applique également à des personnes en qui vous avez la plus large confiance; elles peuvent divulguer, par étourderie, la nature de votre système de sécurité. Contrôlez-en régulièrement le bon état.
- **F**aites attention à vos clefs.
- **F**ermez à clef les portes d'armoires, de vestiaires et de bureaux; ne laissez pas traîner les clefs et évitez, en fin de journée de les déposer dans des endroits connus des malfaiteurs (dessus d'armoire, derrière un tiroir),
- **R**egroupez et protégez vos clefs de service (armoire ou coffret à clefs) et ayez de bonnes serrures,
- **R**angez votre sac à main, vos porte-documents et n'abandonnez pas une veste contenant un portefeuille, si vous devez vous absenter,
- **L**imitez la circulation des personnes étrangères au commerce ou à l'entreprise en dehors des zones d'accueil du public; munissez, le cas échéant, tout visiteur d'un badge attestant la régularité de sa présence dans votre établissement.
- **G**ardez le minimum d'argent dans la ou les caisses et rangez les documents confidentiels ainsi que les valeurs dans une armoire forte ou un coffre. Par ailleurs, laissez les tiroirs vides et ouverts après votre départ.
- **A**yez donc un coffre-fort résistant, fixé au sol ou encastré dans le mur. Des sociétés spécialisées peuvent utilement vous conseiller à cet égard. Sachez qu'il existe certainement un coffre-fort répondant à votre attente.

MAIS,

- **F**ermez le magasin afin de compter la recette hors de la vue du public. Une forte encaisse repérée à l'occasion d'une reconnaissance préalable ne peut qu'inciter les agresseurs à agir.
- **P**rotégez certaines issues, si besoin est, avec des barreaux.
- **A**yez près de votre téléphone les numéros de votre brigade de gendarmerie et des services de secours.

LORS D'UN TRANSPORT DE FONDS :

Un transport de fonds est une activité susceptible de présenter quelques risques. Rarement inopiné, vous devez attacher une importance particulière à son exécution. Sa responsabilité peut également être confiée à des sociétés spécialisées de votre choix.

Recommandations essentielles à observer :

- **S**oyez discret pour l'exécution d'un transport de fonds et proscrivez la routine en évitant de verser ou de percevoir de l'argent toujours à la même heure, le même jour ou en empruntant le même itinéraire, etc.
- **A**yez une parfaite connaissance des lieux et des cheminements (avenues, rues, etc.) que vous devez emprunter.
- **P**assez un accord avec la poste ou la banque pour pouvoir verser - ou percevoir - de l'argent sans être obligé de patienter à la vue des usagers; faites une demande de préavis pour des retraits importants.
- **U**tilisez les possibilités du Dépôt Permanent offertes par certains instituts financiers.
- **E**vitez de passer à proximité d'un établissement scolaire pendant les heures d'entrée et de sortie des élèves, afin de diminuer les risques pour des tiers - notamment les enfants - en cas d'agression.
- **A**ssurez vous-même cette tâche ou confiez-la à des membres de votre personnel, en excellente forme physique, expérimentés et ayant une certaine ancienneté dans votre établissement.
- **A**yez sur vous le numéro de téléphone de votre brigade de gendarmerie; ainsi, face à un fait suspect ou en cas d'agression - même survenu en dehors des limites de la circonscription de cette unité - vous pourrez immédiatement lui communiquer tout renseignement.
- **N**e transportez pas de sommes importantes en une seule fois.

Transports de fonds exécutés à pied :

- **É**vitez-les au maximum eu égard aux risques présentés; vous êtes en effet très vulnérable. Si vous décidez cependant d'y recourir, ne les effectuez qu'accompagné et pour des sommes peu importantes.
- **M**archez au centre du trottoir et tenez votre sacoche du côté opposé à la rue.
- **R**emontez la circulation - en marchant du côté gauche - afin de limiter les risques d'agression par derrière. (Arrachage par motocycliste notamment). Si vous êtes obligé de marcher dans le même sens que la circulation (rue à sens unique) écartez-vous en au maximum.
- **U**tilisez les passages protégés pour traverser la chaussée.
- **P**renez des rues animées- vous pourrez ainsi y demander de l'aide - et évitez les ruelles ainsi que les passages unissant deux artères.

Transports de fonds exécutés en véhicule :

- **U**tilisez un véhicule offrant les meilleures garanties de sécurité possibles; aussi, ne prenez pas une voiture décapotable ou avec un toit ouvrant.
- **A**yez un véhicule en bon état dont les portières ferment correctement de l'intérieur; dès la prise de volant, verrouillez-les.
- **N**'empruntez pas, si possible, des véhicules de votre maison s'ils sont facilement reconnaissables à leur sigle. De même, proscrivez tout véhicule n'offrant pas une visibilité " tout azimut ".
- **V**ariez vos itinéraires et évitez les heures de pointe vous amenant à faire de trop fréquents arrêts. Si possible, ne prenez pas de rues où vous savez des travaux en cours.
- **N**e prenez pas de passagers (auto-stoppeurs, conducteurs en panne ou simulant une panne, etc.) et ne faites pas de courses.
- " **N**'incitez-pas au vol " en plaçant sur le siège, à côté de vous, des enveloppes, un sac, etc. contenant de l'argent, des chèques ou des valeurs. Déposez-les dans un coffre-fort de véhicule boulonné - soudé de préférence - à un élément de carrosserie.
- **O**bservez devant et derrière vous pendant votre déplacement. Faites plus spécialement attention aux deux roues qui se fauillent aisément dans la circulation.
- **A**yez un radiotéléphone ou téléphone portable, pour pouvoir le cas échéant demander du secours.
- **P**révoyez deux véhicules pour des transferts de fortes sommes.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

- **P**révenez votre brigade de gendarmerie (ou commissariat) dans les plus brefs délais.
- **N**e touchez à rien avant l'arrivée des gendarmes (ou des policiers).
- **É**vitez les " va et vient " sur et aux environs immédiats des lieux.
- **F**ermez votre magasin ou la partie de votre entreprise concernée et ne laissez entrer personne.
-

EN CAS D'AGRESSION DANS LE MAGASIN, L'ENTREPRISE OU AU COURS D'UN TRANSPORT DE FONDS:

- Gardez votre calme et votre sang-froid. Vous risquez sinon de mettre votre vie en danger ainsi que celle(s) de tiers. Les armes dont sont dotées les malfaiteurs sont à considérer à priori comme vraies, chargées et armées.
- Observez discrètement et attentivement le ou les agresseurs. (Physique, vêtements portés, armement, moyen de locomotion, etc.) et essayez de reconstituer un signalement précis.
- Obtempérez à leurs exigences sans zèle excessif, mais ne leur répondez pas; une absence de dialogue peut éviter une prises d'otages.
- Avertissez dans les plus courts délais votre brigade de gendarmerie (ou votre commissariat) : Aidez-les à gagner du temps pour déclencher des recherches dans tout le département, voire dans les départements limitrophes ou sur le plan national le cas échéant. De la rapidité de votre alerte peut dépendre le succès ou l'échec de l'interception des malfaiteurs.
- Retenez les témoins, ou en cas d'impossibilité, prenez leurs coordonnées.
- Fermez le magasin; vous empêcherez ainsi les curieux d'effacer des traces et indices importants pour les enquêteurs.
- Ne touchez à rien de ce que le ou les auteurs ont pu manier, déranger ou abandonner.
- Évertuez-vous à ne pas parler de l'incident avec les personnes présentes avant l'arrivée des forces de gendarmerie ou de police. Vous éviterez des confusions sur la physionomie du ou des auteurs.